



**PROTECTION DE VOS DONNEES A CARACTERE PERSONNEL
TRAITEES PAR LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME**

**Gestion et suivi du droit de preemption (DIA) dans le cadre des
acquisitions foncières**

Objet du traitement de données

Finalités : Gestion et suivi du droit de préemption (DIA) dans le cadre des acquisitions foncières

Base légale

le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis; (article 6-c du RGPD)

Données traitées :

Catégories de données traitées

Données d'identification :

Propriétaire : Nom - Prénom – Adresse - Nom et quote part en cas d'indivision

Acquéreur : Nom – Adresse

Mandataire (si différent de propriétaire) : identité - qualité – Adresse

Autres données :

Données d'identification du bien

Personnes concernées

Vendeurs de bien fonciers (bati ou non bati)

Mandataire en charge de la vente

Acheteur, locataires des biens mis en vente

Destinataires des données

Catégories de destinataires

- En interne :

Agents Départementaux des services instructeurs

- En externe :

Services de l'Etat (DGFIP)

Conservatoire des espaces et du littoral si le bien est sur la franche littorale

Mairie concernée par la vente

Conseillers Départementaux

Transferts des données hors UE : Aucun transfert en dehors de l'Union Européenne n'est réalisé

Durée de conservation des données

Les données sont conservées :

- 1 an sur la plateforme de demande dématérialisée puis sont détruites de cette plateforme ;

- Au sein du service, les données papier sont conservées pendant 5 ans. A l'issue de ce délai, les dossiers de préemption sont versés aux archives départementales : les demandes refusées sont détruites.

Sécurité

Les données à caractère personnel que nous collectons sont saisies et traitées dans des systèmes informatiques placés sous la responsabilité du Département

Les moyens techniques mis en œuvre respectent les meilleures pratiques de sécurité en vigueur notamment celles énoncées par les autorités compétentes y compris lorsque le Département a recours des prestataires informatiques .

Seuls les personnels habilités peuvent avoir accès à vos données. Ils sont soumis à des obligations imposées par notre politique interne en la matière.

Vos droits sur les données vous concernant

Conformément au cadre juridique sur la protection des données en vigueur (RGPD et Loi Informatique et Libertés modifiée) vous bénéficiez d'un droit d'accès, rectification et limitation du traitement vous concernant.

Exercer vos droits

Le délégué à la protection des données (DPD) du Département est votre interlocuteur pour toute demande d'exercice de vos droits sur ce traitement.

Contactez le DPD par voie électronique : dpd@charente-maritime.fr

Contactez le DPP par courrier postal : Département de la Charente-Maritime A l'attention du Délégué à la protection des données – 85 bd de la République – Cs60003 – 17076 La Rochelle cedex 9

Réclamation (plainte) auprès de la CNIL

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL (3, place Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris cedex www.cnil.fr).